République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-52DCC290426-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 29 avril 2026	N° 52dcc290426

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le mercredi 29 avril 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 47
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :
Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : REDT Gérard donne pouvoir à TREGUER Jean-François, FOLL Loïc donne pouvoir à ROUDAUT Anne-Thérèse.

Mewen MICHEL est désignée secrétaire de séance.
Jessica GUEZENNEC et Gildas ABGUILLERM sont désignés assesseurs.

Décision modificative n° 1

Suite au vote des budgets 2026, il convient de procéder à quelques écritures de régularisation concernant le budget principal et le budget DEC.

Budget principal :

La première décision est une écriture d'ordre pour laquelle nous devons inscrire un montant supplémentaire de 50k€ au chapitre [042]. En effet, en section d'investissement le chapitre [040- Opération d'ordre de transfert entre sections – Intégration travaux en régie] faisait apparaître un montant de 100k€. Or en section de fonctionnement le chapitre [042- Opération d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie) n'est que de 50k€. Le principe veut que ces opérations doivent s'équilibrer entre elles : [042] = [040].
Cette décision n'a pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, puisqu'il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement. Elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique.

La seconde, concerne le compte 673- Titres annulés sur exercices antérieurs. Aucun montant n'a été inscrit et en 2025, nous avions mandaté 2 863.60€. C'est pourquoi, il convient de prévoir une enveloppe, d'autant qu'une demande de remboursement est en cours pour un montant de 483.30€ avec l'Agence de l'eau. Nous proposons donc d'abonder une enveloppe de 5000€ sur le compte 673.

Aux fins d'équilibre réel, à savoir sur les écritures d'ordre et de virement entre les sections, les modifications sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-52DCC290426-DE

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement		MONTANT	
ARTICLE/OPERATION	**OBJET**	**D**	**R**
673- Annulation de titres sur exercices antérieurs	Enveloppe de provision	5 000,00 €	
023-Virement à la section d'investissement	Reprise partielle de l'autofinancement	45 000,00 €	
042- Opération d'ordre de transfert entre sections	Travaux en régie		50 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**50 000,00 €**	**50 000,00 €**
Investissement		MONTANT	
021- Virement de la section d'exploitation			45 000,00 €
16 - Emprunts et assimilés			-45 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		**0,00 €**	**0,00 €**
TOTAUX		**50 000,00 €**	**50 000,00 €**

Budget DECHETS :
Sur le même principe qu'énoncé dans le budget principal, le 021 doit correspondre au 023 ainsi que le 040 et le 042. Il s'agira donc d'effectuer des écritures d'ordre afin d'équilibrer les opérations.

BUDGET OM			
Investissement		MONTANT	
ARTICLE/OPERATION	**OBJET**	**D**	**R**
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections		84,00 €	
021- Virement de la section d'exploitation			-568,50 €
16 - Emprunts et assimilés		-652,50 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		**-568,50 €**	**-568,50 €**
TOTAUX		**-568,50 €**	**-568,50 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces décisions modificatives.

Fait et délibéré à Plabennec
le 5 mai 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER



